

Image not found or type unknown



## Réduction des impôts pour mes clients concernant cours à domicile

Par **anasantana**, le **07/03/2014** à **19:58**

Bonsoir

J'ai récemment établi mon entreprise en capacité de autoentrepreneur. Je dans des cours à domicile et j'aimerais savoir comment est ce que mes clients peuvent-ils bénéficier d'une réduction d'impôts de 50% ?

Est ce qu'il y a des démarches à faire de mon côté ?

Dans l'attente de vos nouvelles prochainement.

Cordialement